



Le mot du maire

Chers Amis,

En ce milieu d'année 2013, même si le soleil nous a fait quelque peu défaut, la vie communale reste en pleine effervescence. Notre site informatique n'étant pas opérationnel, vous trouverez les résumés des comptes rendus des derniers conseils municipaux.

Les constructions du lotissement du Domaine du Moulin sont bien démarrées. Tous les caniveaux ont été balayés, les espaces verts entretenus, je salue le travail réalisé par nos employés communaux et nos trois employés en contrat de retour à l'emploi. Une opération schiste sera programmée prochainement, le fleurissement du village se poursuit ; aussi je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui y participent activement.

Merci à toutes les mamans, pour l'accueil qu'elles ont réservé au Conseil Municipal à l'occasion de la remise du cadeau de la Fête des mères.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2013/2014 sont terminées, nous aurons 104 élèves à l'Ecole Marcel Pagnol. Je profite pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau Directeur, Mr Maillot et je remercie Mr Cupin pour le travail réalisé.

Je souhaite à Michel Sallio et à son équipe une très bonne 25^{ème} Fête du Bœuf qui se prépare avec enthousiasme. Je profite aussi pour demander à toutes les Associations de se rassembler. 2013 doit être l'année où toutes les associations de Bugnicourt doivent se mobiliser pour aider le Comité de la Fête du Bœuf et la Municipalité en remerciement des services qui leur sont rendus. (Mise à disposition de matériel par le personnel communal)

Nous voici aux portes des vacances, avec le Conseil Municipal, je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances.

Très cordialement
Christian Dordain

Les CR des conseils municipaux

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 Avril 2013

BUDGET PRIMITIF 2013

VU le budget primitif 2013, présenté par Monsieur le Maire, conformément à la nomenclature M14 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2013, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **595 013,19 €** pour la section de fonctionnement
- **872 826,38 €** pour la section d'investissement

GOVERNANCE DE LA CAD

En application des dispositions de la loi modifiée du 17 décembre 2010 portant réforme territoriale (L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales) et par délibération en date du 21 décembre 2012, le conseil communautaire a approuvé un accord fixant l'effectif total de ses futurs représentants au nombre de 60. La Communauté passerait ainsi d'une représentation des communes au conseil par tranche de 2500 habitants, à une représentation par tranche de 4000 habitants. Chaque commune-membre est donc sollicitée afin de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal donne, à la large majorité, un avis favorable à cette proposition, et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tous actes relatifs à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES ET TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que suite à une étude HQE, le diagnostic technique a mis en évidence un certain nombre de domaines d'interventions nécessaires à la salle des fêtes.

Afin d'enrayer la flambée des dépenses d'énergie et d'assurer un meilleur confort, une 1ère phase de travaux est nécessaire :

- Le remplacement des menuiseries bois en simple vitrage par des menuiseries en PVC double vitrage et volets roulants ;
- Le remplacement des appareils de chauffage par des équipements plus modernes et plus économes.

Le montant des travaux est estimé à 30 559.88 € HT.

Ensuite, Monsieur le Maire présente une étude réalisée sur l'état des voiries de la commune, qui met en évidence une détérioration prématurée des enrobés liée aux intempéries. Il propose d'intervenir en appliquant un revêtement de faible épaisseur de type « COLBIFIBRE » qui prolongera la durée de vie de la chaussée.

Les rues les plus endommagées sont : la rue Nouvelle, la rue des Sorbiers, la rue des Juifs et la rue de la Fontaine. La surface à traiter est de 8 975 m² pour un montant de travaux estimé à 83 292.50 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et au Conseil Général au titre du fond départemental de solidarité territoriale (FDST), avec pour objectif d'obtenir 80% de subvention.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Juin 2013

DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente à l'assemblée trois projets pour lesquels les dossiers de demande de subvention pourraient être déposés, à savoir :

1. Construction d'un plateau multisports pour un coût prévisionnel de 103 639.00 € HT
2. Achat d'un radar pédagogique pour un coût prévisionnel de 3 120.90 € HT
3. Installation de feux tricolores intelligents rue de Fressain pour un coût prévisionnel de 28 446.50 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le Centre National pour le Développement du Sport afin d'obtenir une subvention pour la construction d'un plateau multisports et le Conseil Général au titre des amendes de police 2012 pour l'achat d'un radar pédagogique et l'installation de feux tricolores intelligents rue de Fressain.

Ensuite, Mr le Maire explique aux élus que le Conseil Général du Nord a initié une nouvelle démarche d'intervention auprès des communes à travers la politique des Contrats de territoire. Dans ce cadre, il est demandé de transmettre au Conseil Général des fiches d'actions prévisionnelles pour la période 2013 - 2019.

Mr le Maire propose de transmettre cinq fiches d'actions pour la commune :

- Extension du cimetière
- Création d'un plateau multisports (en complément du CNDS)
- Construction d'une salle des fêtes
- Extension du groupe scolaire
- Réfection des voiries communales

Le conseil municipal, donne un avis favorable à ces propositions.

RETROCESSION DE VOIRIE RUE DE LA BERGERIE

Parcelle AD 75 - 2 011 m² Vu la demande de rétrocession de la voirie et des espaces verts de la rue de La Bergerie par SA Habitat du Nord au profit de la commune de Bugnicourt,

Vu le plan de division transmis le 16 Mai 2013 par le Géomètre, Cabinet Géo Systèmes, 76 bis rue de Péronne, 59400 CAMBRAI, faisant apparaître 2 440 m² de voiries et d'espaces verts.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter la rétrocession de la voirie du lotissement de la Bergerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne un avis favorable pour cette rétrocession.

NOUVEAUX TARIFS DE CANTINE

Monsieur le Maire rappelle que le prix de repas de la restauration scolaire doit être actualisé pour la rentrée 2013-2014 en fonction de l'évolution de coût de fonctionnement (eau, gaz, électricité) et propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2013 de 10 centimes d'euro :

- pour les Bugnicourtois le ticket passe de 3.40 € à **3.50 €**
- pour les familles extérieures le ticket passe de 3.90 € à **4.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

Ce qui s'est passé ...

⇒ La 3ème édition de la fête des Voisins

Ambiance assurée. Toutes les générations se sont retrouvées.
Cette année, cinq quartiers avaient organisé la fête.
« Une super soirée ! » 90 voisins ont pu se rencontrer



Petite place rue de l'Égalité



Rue de la Bergerie



Place des Sorbiers



Rue de Brunémont



Parking de l'École

⇒ La fête des mères



Vous étiez 310 mamans à bénéficier du cadeau de la Fête des mères. Lors de nos visites, nous avons rencontré 231 mamans qui nous ont accueillies avec une extrême gentillesse, 47 mamans absentes sont venues retirer leur cadeau en Mairie.

NOUS REMERCIONS TOUTES LES MAMANS POUR LEUR ACCUEIL CHALEUREUX ;

A l'année prochaine...

⇒ Le Gala de Bugnicourt en forme



On peut féliciter l'association Bugnicourt en Forme de nous offrir annuellement un si beau spectacle à Bugnicourt et on attend avec impatience le prochain gala

Votre sécurité



Dans le cadre du réseau VIGIDEL de la compagnie de gendarmerie de DOUAI, nous avons le plaisir de vous informer que comme à chaque période de vacances scolaires, la gendarmerie d'ARLEUX met en œuvre « l'opération tranquillité vacances » pour laquelle, après votre signalement d'absence à votre brigade (39, Rue de Douai), les gendarmes effectueront des passages de contrôle et de prévention. Pour cela, des formulaires vierges sont disponibles auprès de votre gendarmerie ou de la Mairie et peuvent être remplis sur place.

Pour des questions pratiques et de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir ramener les fiches remplies à la brigade de gendarmerie où quelques renseignements complémentaires pourront vous être demandés. Les retours par mail ne peuvent être acceptés. Pensez à informer, quand cela est possible, votre voisin de votre absence et de ne laisser aucun signe d'absence prolongée (message sur répondeur, inscription sur votre boîte à lettres, etc...).

Votre gendarmerie se tient à votre disposition (03.27.89.52.62).

Les Fêtes du 14 juillet

Important : Suite à l'indisponibilité de nombreux organisateurs, les animations prévues au calendrier des fêtes n'auront pas lieu. Merci de votre compréhension. Pour la cérémonie rendez-vous à 11h30

Un peu de civisme



Merci de sortir vos poubelles déchets le matin ou la veille au soir (dans une poubelle) du jour de la collecte, si elles ne sont pas collectées contacter la Mairie. Surtout ne mettez pas de déchets verts (Gazon, paille ...) ils ne seront pas collectés .



Trop souvent les rumeurs sont sources de désordre et elles pourraient avoir un impact néfaste. On a le droit de ne pas être d'accord, néanmoins il est indésirable de faire courir des bobards.



Des plaintes ont été déposées en Mairie, sur la divagation et sur l'empoisonnement des chats.
POUR EVITER DES DESAGREMENTS NE LAISSEZ PAS VOS CHATS EN LIBERTE



Mieux vaut un arrangement amiable plutôt qu'un mauvais procès.

Si le jardin de votre voisin n'est pas entretenu, vous pouvez tout d'abord agir directement auprès du propriétaire par **lettre**, puis par **lettre recommandée avec accusé de réception** pour lui demander d'entretenir son terrain. Si le propriétaire ne veut pas agir, vous pouvez demander au Maire d'intervenir en vertu de ses pouvoirs de police. Sans résultat vous pouvez mettre en cause la responsabilité civile du propriétaire du terrain dans le cadre d'une procédure judiciaire

Le carnet du jour

Naissances :

CARLIER Perrine	le 6 octobre 2012
MANUNZA Livia	le 21 Février 2013
MILETTO Hortense	le 1 ^{er} Mars 2013
LAISNE Hugo	le 18 Avril 2013
CHARLEZ Nathanaël	le 4 Mai 2013
FOURMAUT Estéban	le 24 Mai 2013

Mariages :

SMOCZYK Jérôme et LAISNE Anne-Sophie	le 15 Juin 2013
GARDIÉ Christophe et ROSSIN Peggy	le 15 Juin 2013
COQUEREL Olivier et PEUVION Amélie	le 29 juin 2013
SALLIO Rodolphe et MAURIAUCOURT Virginie	le 6 juillet 2013

Décès :

LEMOINE ép. VEYS Michèle	le 12 Janvier 2013	ANSART Vve VINNIS Jeanne	le 23 Avril 2013
WARDAVOIR Gérard	le 19 Février 2013	BAUDUIN ép. BAJEUX Henriette	le 6 Juin 2013
GRATTEPANCHE Yves	le 05 Avril 2013	BONNETAT Jean-Marie	le 17 Juin 2013